



# L'ASSOCIATION ET LES POURBOIRES

Notre évolution, depuis bientôt deux ans, quant à la politique des pourboires, nous a valu un très nombreux courrier. Devant vos interrogations et parfois vos critiques, nous vous sommes redevables d'informations et d'explications, c'est la raison d'être de ce texte.

## Pourboire laissé à votre appréciation

Tout un chacun connaît la définition du *Petit Robert* : “somme d'argent remise, à titre de gratification, de récompense, par le client à un travailleur salarié”. C'est bien sous cette forme que nous le concevons également pour nombre de destinations et en particulier pour l'Union Européenne où les guides sont des salariés. Le montant du pourboire, pour lequel l'accompagnateur n'intervient pas, est alors **laissé à votre appréciation**.

Pourboire en usage

Il existe cependant un certain nombre de destinations où le pourboire est considéré comme un complément de salaire, voire comme un salaire, le mot pourboire perdant ici son sens originel.

C'est le cas des États-Unis et du Canada, pays dont le niveau de vie n'a rien à envier au nôtre mais dont l'**usage** veut que les guides perçoivent directement auprès des participants un pourboire codifié. Il s'agit alors d'une rétribution et non d'un travail au noir puisque guides et chauffeurs sont imposés au forfait tenant compte du nombre de groupes et de personnes déclarés par leur employeur. C'est alors pour nous le cas du pourboire en usage dont le montant est porté sur la brochure et pour lequel nous demandons à l'accompagnateur d'intervenir.

En Égypte, le *backchich* est une véritable institution qui n'a pas d'égal ailleurs. Véritable casse-tête pour l'accompagnateur qui reçoit de la part du responsable local une somme d'argent liquide pour le personnel de service (hôtel, restaurant, train, porteur), guides et chauffeurs étant essentiellement rétribués par le pourboire collecté sur place par l'accompagnateur. C'est ce qui correspond à notre notion de **pourboire en usage**, dont le montant de l'ordre 3 € par jour et par personne est porté sur la brochure et rappelé sur la convocation.

## Pourquoi le pourboire n'est-il pas inclus dans le prix des prestations ?

Deux raisons essentielles. D'une part, cela reviendrait à l'augmenter de 33 %. D'autre part, rien ne nous permet d'affirmer qu'il parviendrait dans sa totalité à son destinataire. C'est alors à l'accompagnateur, assisté d'au moins un participant et en toute transparence, d'assurer la bonne redistribution du pourboire.

## Comment le pourboire est-il estimé ?

Exemple : circuit Égypte de 10 jours soit 8 jours sur place pour une taille de groupe minimum de 15 passagers. Montant indiqué : 3 € par jour et par personne. Soit une somme globale de 360 € dont les 2/3, c'est-à-dire 240 €, reviennent au guide. Si on estime à 30 semaines la durée de son travail, son “revenu annuel” est de 7 200 €, soit 600 € par mois.

Il faut rappeler que le travail de guide est, comme celui de l'intermittent du spectacle en France, sans garantie du lendemain. Par ailleurs, le contexte géopolitique et le système social sont bien différents des nôtres.

## Modulation du pourboire

Elle dépend effectivement du nombre réel de participants, la participation de chacun pouvant être légèrement minorée. Elle peut être majorée dans le cas de satisfaction et minorée dans le cas d'insatisfaction et ce dans le respect de la personne et du travail néanmoins effectué.

## Pourboire obligatoire ?

C'est pour éviter des appréciations parfois subjectives que nous avons affiné progressivement les montants conseillés des pourboires en usage. Nous avons croisé nombre d'informations pour arriver à un montant réaliste connu et accepté par les différentes parties concernées. Bien sûr il n'est pas obligatoire... Mais imaginez que nous l'ayons inclus dans nos prestations. C'est alors qu'il aurait eu un caractère obligatoire à l'insu de votre bon vouloir. C'est bien vous qui avez la liberté de donner ou de ne pas donner, la contrainte de l'accompagnateur n'étant que formelle. Quant à cet accompagnateur, il assume alors ses différents rôles d'informateur, de collecteur et de redistributeur tels que nous les lui avons recommandés.

---

Nous sommes conscients d'avoir abordé ici un sujet ô combien délicat. Nous ne souhaitons plus l'évacuer de nos préoccupations comme par le passé mais bien l'aborder de front et chercher avec vous la moins mauvaise méthode d'application afin de trouver et conserver de bons guides locaux d'expression française.